RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Travaux d'élargissement du chemin de Durandal, et reprise du trottoir de l'avenue Jean Monnet avec création d'une voie verte

---

Date et heure limites de réception des offres :

21 décembre 2026 à 12h00

Vienne Condrieu Agglomération
Espace Saint Germain BAT Antares
30 Avenue du Général Leclerc
38200 VIENNE

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Travaux d'élargissement du chemin de Durandal, et reprise du trottoir de l'avenue Jean Monnet avec création d'une voie verte
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	2
	Délai de validité des offres	6 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Prévu au lot n°1
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Possible
	Visite sur site	Visite fortement recommandée

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 4
1.6 - Réalisation de prestations similaires 5
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
2.4 - Développement durable 5
3 - Les intervenants 5
3.1 - Maîtrise d'œuvre 6
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier 6
3.3- Contrôle technique 6
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 6
4 - Conditions relatives au contrat 6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 6
5 - Contenu du dossier de consultation 6
6 - Présentation des candidatures et des offres 7
6.1 - Documents à produire 7
6.2 - Visites sur site 9
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 9
7.1 - Transmission électronique 9
7.2 - Transmission sous support papier 11
8 - Examen des candidatures et des offres 11
8.1 - Sélection des candidatures 11
8.2 - Attribution des marchés 11
8.3 - Suite à donner à la consultation 14
9 - Renseignements complémentaires 15
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 15
9.2 - Procédures de recours 15
10 - Clauses complémentaires 15

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne les **travaux d'élargissement du chemin de Durandal, et reprise du trottoir de l'avenue Jean Monnet avec création d'une voie verte.**

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la construction d'un nouveau groupe scolaire, chemin de Durandal, et devront être réalisés en étroite coordination avec les différentes opérations menées sur le secteur.

La réalisation des travaux de voirie devra notamment tenir compte d'un phasage complexe, lié à l'avancement simultané ou successif des travaux de construction du groupe scolaire, des travaux de création, de déplacement et d'extension des différents réseaux, ainsi que des interventions nécessaires à l'aménagement définitif des espaces publics.

Lieu(x) d'exécution :
Chemin de Durandal, tronçon entre le carrefour avec l'Avenue Jean Monnet à la zone de stockage des services techniques de la ville de Vienne, et Avenue Jean Monnet, tronçon entre le carrefour avec le Chemin de Durandal et le giratoire de la Balay
38200 Vienne

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 Lots :

Lots	Désignation
1	Voirie réseaux divers
2	Espaces verts

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45233140-2	Travaux routiers

Lot(s)	Code principal	Description
01	45233000-9	Travaux de construction, de fondation et de revêtement d'autoroutes, de routes

02	45112700-2	Travaux d'aménagement paysager

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

Clause d'insertion professionnelle

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social dont le détail est indiqué dans l'annexe 1 de l'acte d'engagement du lot n°1.

Le maître de l'ouvrage a décidé de mettre en place une démarche visant à promouvoir l'emploi. L'entreprise titulaire du marché devra en conséquence respecter la condition qui l'engage à réserver un volume horaire de travail en faveur d'une ou plusieurs personne(s) issue(s) des publics prioritaires.

Pour les lots concernés, les volumes horaires de travail sont :
- Lot n°1 : 250 heures d'insertion

Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre.

Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

OXYRIA
1331 route Royale
42470 Founeaux

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.3- Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par un coordonnateur désigné ultérieurement.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : budget principal de Vienne Condrieu Agglomération

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) par lot et ses annexes
- L’annexe insertion professionnelle du lot n°1
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le planning prévisionnel d'exécution
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) par lot et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) par lot
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) par lot

- Le cadre de mémoire technique par lot
- Les catégories de réseaux et la classe de précision de chaque tronçon de réseau concerné
- Déclarations du candidat (DC1 et DC2)
- Rapport amiante-HAP
- Rapport géotechnique
- DT
- Les plans :
    1-Plan de localisation
    2-Plan masse état existant
    3-Plan des travaux préliminaires
    4-Plan de terrassements
    5-Plan masse
    6-Plan réseaux
    7-Plan de plantations
    8-Plan de phasage
    9-Carnet de profils et détails

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des travaux (avec photos) exécutés au cours des cinq dernières années de complexité équivalente au présent marché, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Pour le lot n°1 - Voirie réseau divers : Certification FNTP suivante ou tout moyen de preuve équivalent (références équivalentes) : - FNTP 2322 - Travaux de terrassement courants en milieu non urbain ou référence équivalente - FNTP 3421 - Revêtements en matériaux enrobés classiques (Mise en œuvre par moyens mécaniques ou manuels) ou référence équivalente - FNTP 346 – Pose de bordures, chainettes et caniveaux ou référence équivalente - FNTP 347 – Petits ouvrages divers en maçonnerie ou référence équivalente - FNTP N° 5143 : Réseaux gravitaires en milieu urbain ; profondeur de tranchée ≤ 3,50 m en présence de nappe phréatique ou 3,50 m < profondeur ≤ 5,50 m hors nappe phréatique ou référence équivalente.	Non
Pour le lot n°2 – Espaces verts : Certification QualiPaysage suivante ou tout moyen de preuve équivalent (références equivalentes) : - Qualification Qualipaysage « Aménagements paysagers Spécialisé » ou référence équivalente - Qualification Qualipaysage « Entretien d'aménagements paysagers Spécialisé » ou référence équivalente	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr . Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) par lot et ses annexes	Non
L'annexe insertion pour lot n°1	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU) par lot **sous format Word et PDF**	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE) par lot **sous format Excel et PDF**	Non
Le cadre de mémoire technique complété et limité à un maximum de 40 pages (hors PDG, CV, fiches produits et planning)	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est fortement recommandée en raison de la co-activité avec la construction du groupe scolaire.

Les conditions de visites sont les suivantes :
Visite libre des candidats. Fourniture d'un reportage photos en annexe au Mémoire Technique.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://agysoft.marches-publics.info

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Vienne Condrieu Agglomération
Service commande publique
Espace Saint Germain BAT Antares
30 Avenue du Général Leclerc
38200 VIENNE

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

⚠ **Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite**

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée. Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié. La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°1 – Voirie Réseaux divers :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	**40.0**
2-Valeur technique jugée sur le cadre de mémoire technique	**50.0**
2.1. Prise en compte des contraintes du site et des enjeux du projet - Perception de l'opération, de son contexte et de ses enjeux. - Prise en compte des contraintes du site et de son environnement (accès, projets connexes, riverains, etc.).	10.0

2.2. Procédés d'exécution envisagés et méthodologie - Description du phasage détaillé faisant apparaître pour chaque phase les durées, la gestion des circulations. - Gestion de l'interface avec les autres lots. - Description du mode opératoire des travaux en lien avec les contraintes du projet. (Le candidat s'assurera de la cohérence entre les délais proposés et le planning prévisionnel, l'enchainement des tâches, les moyens mis en œuvre pour respecter ces délais)	30.0
2.3 Moyens humains et matériels mis en œuvre pour respecter les obligations légales et les contraintes – pilotage et équipes de travaux. - Les qualifications et compétences des intervenants, personnel d'encadrement affecté – conducteur de travaux, chefs de chantier, niveau d'expérience des autres intervenants…) ; (CV en annexes) - Le nombre d'équipes avec leur composition ainsi que celles des ateliers, leurs affectations aux prestations du marché. - La pertinence des moyens matériels adaptés au contexte de l'opération et dans l'objectif prioritaire de limiter les nuisances aux riverains.	10.0
3-Performances en matière de protection de l'environnement jugée sur le cadre de mémoire technique	**10.0**
3.1. Limitation des quantités de déchets sur le chantier et favoriser le réemploi en lien avec le chantier	5.0
3.2. Limitation des nuisances en lien avec le chantier	3.0
3.3. Respect du milieu naturel et préservation de la biodiversité en lien avec le chantier	2.0

1- Le **prix** sera analysé sur la base du montant total issu de l'acte d'engagement (sur 40 points) auquel sera appliqué la formule suivante :

C x (P mini/Po)

C étant le pourcentage affecté au critère prix

Po étant le prix de l'offre analysée

P mini étant le prix de l'offre la plus basse (hors offre confirmée anormalement basse) ou le prix de l'estimation de l'administration, si une seule offre est remise.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

2- La **valeur technique (sur 50 points) et la performance en matière de protection de l'environnement (sur 10 points)** seront jugées sur la base des sous-critères énoncés ci-dessus et au travers des informations que le candidat aura renseignées dans le cadre de mémoire

technique. Ce dernier est limité à un maximum de 40 pages incluant la technique et l'environnement (hors PDG, CV, fiches produits et planning)

Pour le lot n°02 – Espaces verts

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	**60.0**
2-Valeur technique jugée sur le cadre de mémoire technique	**30.0**
2.1. Prise en compte des contraintes du site et des enjeux du projet (accès, projet connexe, riverains …)	3.0
2.2. Procédés d'exécution envisagés et méthodologie - Description du phasage détaillés faisant apparaître pour chaque phase les durées, la gestion des circulations. - Gestion de l'interface avec les autres lots. - Description du mode opératoire : o La méthodologie de choix de végétaux ; o Méthodologie de reconstitution des sols de plantation et de la création d'un sol vivant o Méthodologie de mise en œuvre et de suivi des surfaces ensemencés. o Méthodologie de plantation arbres arbustes et strates basses dans la configuration du site o Méthodologie pour les travaux de finalisation	15.0
2.3. Moyens humains et matériels mis en œuvre pour respecter les obligations légales et les contraintes – pilotage et équipes de travaux. - Les qualifications et compétences des intervenants sur le projet : personnel d'encadrement affecté - conducteur de travaux, chefs de chantier, niveau d'expérience des autres intervenants… ; (CV en annexes) - Le nombre d'équipes allouées aux prestations du marché, avec leur composition ainsi que celles des ateliers et leurs affectations ; (Avec la garantie de mise en œuvre, de maintien en état, de surveillance, et de propreté des chantiers.)	9.0
2.4. Identification de la qualité du ou des fournisseurs des arbres et arbustes	3.0
3-Performances en matière de protection de l'environnement jugée sur le cadre de mémoire technique	**10.0**
3.1. Limitation des quantités de déchets sur le chantier et favoriser le réemploi en lien avec le chantier	5.0
3.2. Limitation des nuisances en lien avec le chantier	3.0
3.3. Respect du milieu naturel et préservation de la biodiversité en lien avec le chantier	2.0

1 - Le **prix** sera analysé sur la base du montant total issu de l'acte d'engagement (sur 60 points) auquel sera appliqué la formule suivante :

C x (P mini/Po)

C étant le pourcentage affecté au critère prix

Po étant le prix de l'offre analysée

P mini étant le prix de l'offre la plus basse (hors offre confirmée anormalement basse) ou le prix de l'estimation de l'administration, si une seule offre est remise.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

2- La **valeur technique (sur 30 points) et la performance en matière de protection de l'environnement (sur 10 points)** seront jugées sur la base des sous-critères énoncés ci-dessus et au travers des informations que le candidat aura renseignées dans le cadre de mémoire technique. Ce dernier est limité à un maximum de 40 pages incluant la technique et l'environnement (hors PDG, CV, fiches produits et planning)

Pour tous les lots, le système de notation pour les sous critères de la valeur technique et environnementale (barème) est le suivant :

Système de notation	
Note = 0	Absence d'informations ou proposition insuffisante
Note = 1	Proposition présentant d'importantes lacunes
Note = 2	Proposition succincte et peu satisfaisante
Note = 3	Proposition correcte mais généraliste
Note = 4	Proposition adaptée au contexte et satisfaisante
Note = 5	Proposition très détaillée et adaptée au besoin

8.3 - Suite à donner à la consultation

La présente consultation pourra faire l'objet d'une négociation avec un ou plusieurs candidats. Cette négociation, si elle a lieu, pourra se faire par entretien, audition ou message électronique via la plateforme AWS. Elle pourra se dérouler en une ou plusieurs phases.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://agysoft.marches-publics.info

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal administratif de Grenoble
2 Place de Verdun
38022 GRENOBLE

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.accueil.vienne-condrieu-agglomeration.fr

10 - Clauses complémentaires

Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement à l’adresse électronique suivante : http://agysoft.marches-publics.info

L’attention des candidats est attirée sur le fait que les documents de la consultation publiés par le pouvoir adjudicateur ou l’entité adjudicatrice sur son profil d’acheteur doivent être d’accès libre, direct et complet. Ainsi, les opérateurs économiques peuvent indiquer le nom de la personne physique chargée du téléchargement, ainsi qu’une adresse électronique, afin que puissent lui être communiquées les modifications et les précisions apportées aux documents de la consultation.

De ce fait, le candidat ne s’étant pas identifié ne pourra donc contester la non-communication des pièces complémentaires.